

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, codes 35 et 63

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 11 AVRIL 2006 À 19 h 30

Québec, le 21 mars 2006 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.* Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 11 avril 2006, à compter de 19 h 30, à la salle paroissiale de Cacouna, 425, place de l'Église, 2<sup>e</sup> étage, Cacouna.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 21 mars et se terminera le 5 mai 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 5 mai 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Municipalité de Cacouna, 415, rue Saint-Georges, Cacouna ;
- Municipalité de Saint-Arsène, 49, rue de l'Église, bureau 201, Saint-Arsène ;
- Municipalité de Saint-Épiphanie, 280, rue Bernier, Saint-Épiphanie ;
- Municipalité de L'Isle-Verte, 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte.

**QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?**

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position

à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 5 mai 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le projet de Terrawinds Resources Corp., compagnie appartenant à Skypower Corp., consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 201 MW pouvant produire annuellement environ 633,3 millions de kWh d'électricité. Ce projet a fait l'objet d'un contrat entre Skypower Corp. et Hydro-Québec Production. Le projet prévoit l'installation de 134 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune, réparties sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup plus précisément à Saint-Arsène, à Saint-Épiphanie, à Cacouna et à L'Isle-Verte. Au total, 156 emplacements ont été retenus, les 22 emplacements supplémentaires serviraient à sécuriser le parc éolien en cas de difficulté. Les éoliennes seraient essentiellement érigées en zone agricole, sur des propriétés privées. Le projet comprend également la construction de 48,9 kilomètres de chemins d'accès, la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV, en plus d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Le parc éolien serait construit en deux phases, soit une première phase prévue en 2006 au cours de laquelle seraient érigées 6 éoliennes et construits l'ensemble des chemins d'accès. La seconde phase, qui s'amorcerait en 2006 et serait complétée en 2007, prévoit la construction de 128 éoliennes. Le coût global du projet est estimé à 350 millions de dollars. La durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Production est de 21 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, les principaux impacts environnementaux du projet concerneraient le paysage, l'ambiance sonore, l'agriculture, l'avifaune et les chauves-souris. La présence des éoliennes et du poste élévateur modifierait le paysage. Afin d'atténuer cet impact, considéré comme majeur dans certains secteurs, des plantations le long de certaines routes sont envisagées alors qu'elles sont prévues sur les quatre côtés du poste élévateur. Le climat sonore associé au fonctionnement des éoliennes pourrait être considéré comme une perturbation, notamment pour les gens localisés à proximité des éoliennes et pour les chasseurs, les pêcheurs ainsi que les villégiateurs. La réalisation du projet entraînerait la soustraction de 87 hectares de la zone agricole, dont une portion serait située en zone boisée ou humide. Le promoteur indique que lors des travaux une attention particulière serait portée au drainage agricole ainsi qu'aux tourbières. L'implantation du parc éolien aurait également comme répercussions le déboisement de quelque 40 hectares, des travaux dans 18,4 hectares en milieux humides et l'aménagement de cinq traversées de cours d'eau permanents et de 27 cours d'eau intermittents. La présence d'éoliennes pourrait aussi entraîner la mortalité d'une certaine quantité d'oiseaux et de chauves-souris par collision ou modifier leur comportement d'occupation du territoire. Afin de réduire les risques de collision, le promoteur étudie la possibilité d'installer des balises lumineuses blanches en remplacement des balises rouges. De plus, afin de réduire les sources de dérangement, il ne prévoit pas réaliser de travaux pendant la période de nidification.

En ce qui a trait aux répercussions positives, le projet devrait générer entre 200 et 300 emplois durant la phase de construction et une vingtaine d'emplois permanents lors de la phase d'exploitation.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [cole-riviere-du-loup@bape.gouv.qc.ca](mailto:cole-riviere-du-loup@bape.gouv.qc.ca).